



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE
SEINE ARCHE (EPADESA)**

N° Spécial

5 septembre 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial EPADESA du 5 septembre 2017

SOMMAIRE

Décision	Date	ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE SEINE-ARCHE (EPADESA)	Page
EPADESA n° 2017.047	02.05.2017	Décision prononçant la signature d'une promesse synallagmatique de vente avec la société SCCV TOUR DES JARDINS DE L'ARCHE.	3

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA DEFENSE SEINE ARCHE
(EPADESA)

Décision EPADESA n° 047/2017 du 2 mai 2017 prononçant la signature d'une promesse synallagmatique de vente avec la société SCCV TOUR DES JARDINS DE L'ARCHE

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.321-14 et suivants et R.321-1 et suivants

Vu le décret n°2010-743 du 2 juillet 2010 portant création de l'Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) et dissolution de l'Etablissement public pour l'aménagement de la région dite de La Défense (EPAD) et de l'Etablissement public d'aménagement de Seine-Arche (EPASA)

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPADESA du 26 avril 2017 ayant décidé d'approuver les conditions de cession de l'opération TOUR DES JARDINS DE L'ARCHE, telles que décrites dans le rapport de présentation et exposées en séance, ayant autorisé le Directeur Général à mettre au point et signer une promesse synallagmatique de vente avec le groupement ADIM SOGEPROM, dans les conditions exposées dans le rapport joint à la délibération, ainsi que tous les contrats, avenants, actes, conventions, autorisations relatifs à cette opération, sous réserve que ceux-ci ne conduisent pas à dégrader le bilan de l'opération tel que rappelé dans le rapport de présentation.

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société SCCV TOUR DES JARDINS DE L'ARCHE une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives, portant notamment sur :

- 1) la vente des volumes à créer nécessaires à la réalisation d'un immeuble de grande hauteur ayant une surface de plancher globale prévisionnelle de 66 113 m² répartie comme suit :

32.545 m² à usage d'hôtel et de locaux accessoires aux activités hôtelières (centre de conférence, salle de sport, Spa...) d'environ 430 chambres répartie entre les deux enseignes « HOLIDAY INN » et « CROWNE PLAZA », observation étant ici faite qu'en aucun cas dans le cadre de leur exploitation, l'une des deux enseignes ne bénéficiera seule de la totalité des nuitées commercialisées ; Ces locaux comprendront également au sommet de la tour un espace belvédère accessible directement au public non résident ou utilisateur de la tour, qui pourra toutefois être privatisé occasionnellement pour des événements particuliers ;

- 16.154 m² à usage de résidence hôtelière d'environ 310 chambres qui sera exploitée par l'enseigne « STAYBRIDGE SUITES »

- 17.414 m² à usage de bureaux. Lesdits volumes à créer seront constitués sur une assiette foncière située à Nanterre (Hauts-de-Seine) dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté site « Seine-Arche » figurant au cadastre sous les références suivantes :

- AJ 412 Rue de la Garenne, contenance : 0ha 22a 73 ca
- AJ 458 Les Sorins, contenance : 0ha 18a 66 ca
- AJ 481 Rue de Douai, contenance : 0ha 83a 08 ca

- 2) la promesse de création de servitudes nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet de la TOUR DES JARDINS DE L'ARCHE et des équipements et espaces publics attenants ;

Article 2 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs des Hauts-de-Seine.

Article 3: La présente décision sera affichée au siège de l'EPADESA pendant une durée de deux mois.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>